

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Faire du 1^{er} mai un raz-de-marée revendicatif

pour les services publics,
pour les conditions de travail,
pour les salaires

La situation internationale est en perpétuelle évolution, les décisions, les prises de paroles de certains chefs d'état évoluent au cours d'une même journée. L'arrivée de Trump au pouvoir n'a fait que renforcer les tensions internationales et agite au quotidien l'ordre économique mondial. En France, cela a permis à E. Macron de décréter « l'économie de guerre ». Cela se traduit déjà par des injonctions de restrictions budgétaires pour 2026, assorties de demandes très précises sur la diminution des emplois. Ainsi, E. Macron aura organisé la baisse des dépenses pour les services publics et justifié l'augmentation du budget pour les dépenses militaires. Cela en dit long sur les orientations politiques à venir, surtout si l'on observe ce qu'il se passe actuellement aux États-Unis : suppression d'emplois et de budget pour les sciences, la culture, l'éducation...

Le SNEP-FSU revendique au contraire des services publics de qualité pour lutter contre les inégalités, assurés par des agent·es revalorisé·es et respecté·es. Il est aussi toujours utile de rappeler que ce sont elles et eux qui ont permis à la France de tenir en 2008 lors de la crise financière partie des États-Unis. La santé, l'école, le sport, la culture, l'université doivent rester des secteurs d'investissement massifs pour lutter contre la société des milliardaires et le tri social voulu par le gouvernement et notre ministre dès l'école maternelle... (cf. E. Borne qui indique que l'orientation doit se préparer dès la maternelle). Nous ne voulons pas d'une école d'assignation à résidence, nous devons continuer de lutter pour l'affirmer comme un lieu de réelle émancipation, renforcer la place de l'EPS à travers les APSA en fait partie.

La situation internationale comme la situation en France doivent encourager chacun·e à être dans la rue le 1^{er} mai ! ■

Édito écrit le 10 avril 2025

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert
• Imprimerie R.A.S., 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snefpsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snefpsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

GYMNASSE SCORE

DÉJÀ 3 000 RÉPONSES



ACTION

Du 1^{er} mai au mois de juillet, multiplier les actions à tous les niveaux

Lors de la semaine olympique et paralympique, les ministres de l'éducation et de la jeunesse et des sports ont annoncé plusieurs mesures qui certes s'apparentent à une opération de communication mais révèlent quand même une volonté importante de réorienter l'EPS sur la santé : tests de condition physique - multiplication des formations APQ. Renforcer ce côté santé de l'EPS a comme risque évident de renforcer les inégalités d'accès à la culture sportive et d'appauvrir l'enseignement de l'EPS, mais cela remet aussi en question la formation en STAPS, le sens du métier, les qualifications, le besoin en équipements

sportifs (ES) structurants ! Parce que ceux-ci sont nos outils de travail et qu'ils sont essentiels aux apprentissages des APSA pour les élèves, le SNEP-FSU, attaché aux conditions de travail des enseignant·es, a lancé une grande enquête intitulée « Gymnase Score », pour laquelle nous disposons déjà de plus de 3 000 retours. Les premiers résultats montrent à quel point d'une part les conditions sont disparates, mais aussi le manque d'infrastructures criant pour nos élèves. Le choix politique d'E. Macron sur les questions budgétaires va venir impacter directement les budgets des collectivités territoriales, pourtant principaux investisseurs pour les ES. Cela obère encore un peu plus

ce fameux héritage des JOP tant affiché ! La lutte contre les inégalités et pour les services publics ne fait pas partie des préoccupations du gouvernement actuel. Cela va dans le même sens que la publication des textes chocs des savoirs sur le maintien des groupes de niveaux, le maintien de la réforme LP, la fermeture des formations à l'université... autant de mesures qui accentuent le tri social et les inégalités. De même, le gel du point d'indice dans la Fonction publique, la baisse de 10 % de la couverture des arrêts maladie, le maintien en l'état de la réforme des retraites pénalisent les fonctionnaires qui font pourtant vivre les services publics et l'intérêt général.

Le SNEP avec la FSU proposera dans le courant des mois de mai et juin des actions de mobilisation pour l'École, pour la Fonction publique. D'ores et déjà, la date du 13 mai a été actée comme une journée d'action par différentes organisations syndicales. Ces actions à caractère national viendront s'ajouter aux luttes plus locales contre les fermetures de classes, de postes, de dispositifs comme le soutien natation. Sur certains territoires les luttes ont déjà payé, il faut continuer et amplifier le mouvement.

Et si on faisait du 1^{er} mai le début d'un grand mouvement social pour défendre les services publics et la Fonction publique ? ■

Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

Le CIO évolue

« Meilleure nageuse africaine de l'Histoire de la natation » (France info, 20/03), Kirsty Coventry a été élue présidente du Comité International Olympique le 20 mars dernier. « Son mandat est d'une durée de huit ans, renouvelable une fois pour quatre ans. Elle prendra ses fonctions le 23 juin prochain. » (L'Équipe, 20/03)

« Une rupture pour l'instance suprême du sport mondial réputée conservatrice. » (Le Monde, 21/03). « C'est un message fort qui a été envoyé. Il pourrait inspirer dans le futur de nombreuses fédérations sportives. C'est à espérer ! » (L'Humanité, 20/03). ■

ADHÉSION

Être syndiqué-e, c'est un + !

par Émilie DUCRET

➕ Informé-e, ➕ défendu-e, ➕ solidaire et collectif-ive !

L'adhésion nourrit les luttes : sport scolaire, EPS, équipements, salaires... c'est aussi un rempart contre l'extrême droite (cf. études de Tristan Haute). La décision d'inéligibilité de M. Le Pen ne suffira pas à enrayer le développement des idées d'extrême droite : le syndicalisme le peut !

➕ nous serons nombreux-euses, ➕ nous serons fort-es ! ■

CONFÉRENCE

Université du sport populaire

par Nathalie FRANÇOIS

La FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) est à l'initiative d'un séminaire sur le thème « sport émancipation politisation ».

Construit sur un temps long avec la volonté d'essaimer des déclinaisons dans les territoires, l'ACTE I de ce séminaire s'est déroulé le 4 avril 2025 à Sorbonne Nouvelle (Paris 12e) et a réuni 120 personnes. En tant que syndicat de transformation sociale et considérant que le sport, l'EPS et le sport scolaire sont des vecteurs d'émancipation, le SNEP-FSU

a apporté son soutien à ce séminaire et participé à l'une des quatre tables rondes.

Un ACTE II est programmé le 5 juin prochain dans un format à 300 personnes. Plusieurs conférences et ateliers seront proposés tout au long de la journée. Le SNEP-FSU sera bien évidemment présent pour ce nouveau rendez-vous. ■

En savoir plus



INTERNATIONAL

Trump ou l'incarnation de l'obscurantisme

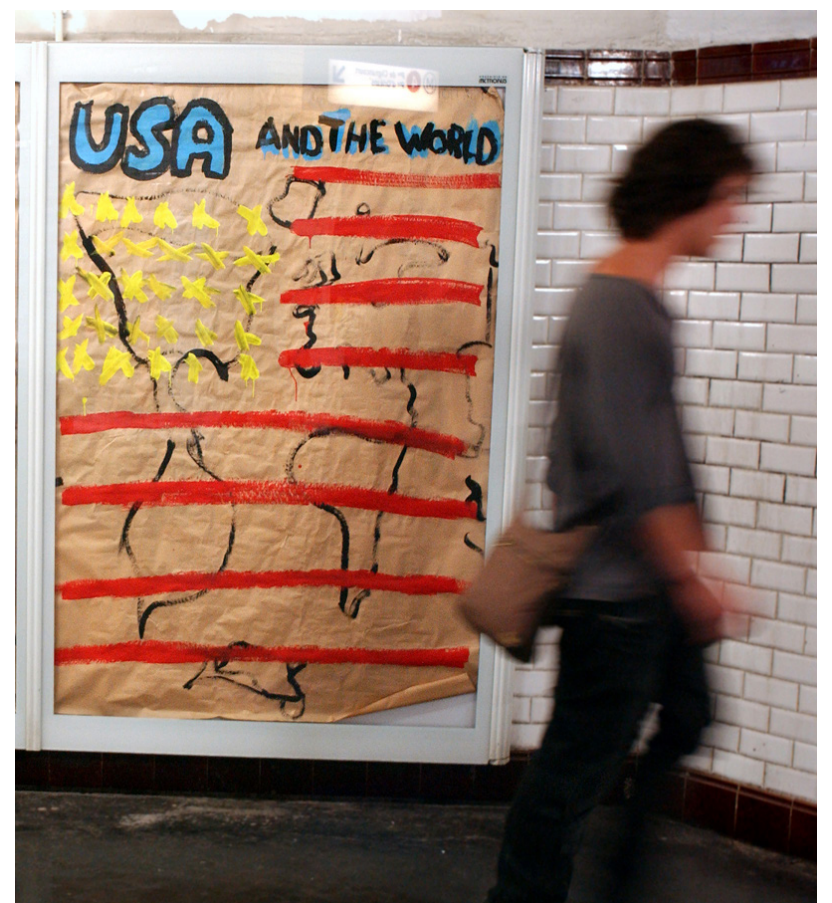
par Polo LEMONNIER

Les premières décisions de D. Trump inquiètent aux USA comme à l'extérieur et provoquent de nombreuses contestations.

Depuis sa prise de fonction, Trump signe des décrets à tour de bras : suppression de 100 000 postes de fonctionnaires, sortie des USA de l'OMS et des accords de Paris, des centaines de mots interdits... et dernièrement la suppression du ministère de l'éducation. La liste est longue et confirme l'orientation qu'il entend donner à sa politique intérieure mais aussi extérieure. Ce qui est le plus saisissant c'est sa volonté d'effacement de certains sujets comme les questions liées aux inégalités quelles qu'elles soient, mais aussi et surtout ceux concernant les problématiques du changement climatique et de l'environnement. Rupture complète avec Biden qui avait engagé 370 milliards de dollars pour réduire l'impact des États-Unis sur le climat. Trump, avec son ministre de la simplification Musk, a décidé de supprimer l'utilisation de certains mots dans le domaine de la recherche, évinçant ainsi nombre de scientifiques des études sur lesquelles ils et elles étaient engagés. Trump devient ainsi le champion de la « cancel culture », il casse les thermomètres pour faire

disparaître les problèmes qui sont pourtant plus que jamais devant nous. Cette politique est désastreuse pour son pays mais aussi pour l'ensemble de l'Humanité car les travaux menés par ces labos permettaient de prévenir les risques clima-

tiques : cyclone, ouragan... Face à cette politique, la France et l'Europe doivent tout mettre en œuvre pour accueillir ces chercheurs et chercheuses afin de poursuivre les travaux engagés et faire triompher la vérité, il y a urgence pour le climat ! ■



RETRAITÉ-ES

Retraité-es privilégié-es ?

par Roland ROUZEAU

Improductifs, oisifs-ves, plus riches que la moyenne de la population, coûtant cher à la Sécu (retraites, santé...) les retraité-es sont dans le viseur des « cost-killers » de toutes sortes. Qu'en est-il ?

D'abord la participation des retraité-es à la vie sociale est essentielle. Sans elles et eux, combien d'associations de clubs sportifs, de municipalités ne pourraient fonctionner ? L'aide familiale apportée pour la prise en charge, même partielle, ou comme aidant-es pour des ascendant-es témoigne aussi de leur implication.

L'abattement accordé aux retraité-es, de 10 %

plafonnés sur le revenu imposable est, comme récemment, régulièrement évoqué. Non ce n'est pas une déduction forfaitaire pour frais professionnels. C'est l'objet d'une décision politique de justice fiscale, en contrepartie du fait que les revenus des retraité-es (comme des salarié-es) sont déclarés par des tiers sans possibilité de fraude fiscale.

Le revenu des retraité-es serait plus élevé que celui des actifs-ves ? C'est faux. On confond là malhonnêtement actifs-ves et population (qui comprend les actifs-ves et les inactifs-ves non retraité-es : enfants, étudiant-es, personnes

au foyer, handicapé-es, invalides...). Selon le COR, le niveau de vie moyen des retraité-es est d'ailleurs désormais inférieur à celui de l'ensemble de la population et à celui des actifs-ves.

Ce ne sont là que trois des principaux aspects de l'offensive visant d'une part à créer les conditions de s'attaquer au pouvoir d'achat des pensions, et d'autre part à diviser diverses catégories, à les monter les unes contre les autres pour mieux les exploiter chacune. Ne nous laissons pas faire : renforçons les solidarités actifs-ves/retraité-es. ■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Affronter les lames de fonds !

par Pascal ANGER

L'université française est asphyxiée par des choix budgétaires indigents.

La mobilisation aux USA et dans le monde derrière le slogan « Stand Up for Science » grandit, pour dénoncer les coups portés à la recherche et aux universités par Trump. Nombre d'entre elles sont obligées de licencier des chercheuses et de stopper des recherches. Ajoutons à cela l'élimination de revues scientifiques et autres faits... C'est un séisme qui ouvre à l'obscurantisme le plus sombre, bien au-delà des seuls USA.

En France, malgré la condamnation par nos ministres, la politique de sous-financement et d'asphyxie budgétaire se confirme. Le jour du dépassement dans l'ESR est de plus en plus précoce et s'établit au 27/01/2025⁽¹⁾. Les alertes et nos mobilisations successives, et même celles des présidentes d'université, ne donnent lieu à aucun budget rectificatif. Nous appelons donc à poursuivre et élargir les mobilisations en cours.



À noter également :

- Parcoursup 2025 affiche le plus faible nombre de places en licence pour les études de santé, en STAPS et en 1^{ère} année de BUT, depuis 2021.
- Le passage en force de la réforme de la formation initiale, etc.

En France aussi, la volonté politique d'asservir les formations supérieures et la recherche aux besoins immédiats de l'économie capitaliste et de brider leur potentiel émancipateur ne cesse de devenir plus évidente. Et l'ESR privé continue de prospérer sur l'austérité imposée au public.

Il est urgent de défendre, pour la démocratie, le service public de l'ESR comme bien commun et facteur de progrès social.

Un seul mot d'ordre : mobilisons-nous, dans l'unité et en particulier le 1^{er} mai. ■

(1) Ce jour de dépassement correspond à la date où l'ensemble des heures statutaires des enseignant-es titulaires sont réalisées.



CMO

Coupables d'être malades, la double peine !

par Sébastien BÉORCHIA

Avec la promulgation de la loi de finances pour 2025 et la modification de l'article L822-3 du Code général de la Fonction publique, la diminution de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires est officialisée et est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2025. Tout-e fonctionnaire en congé de maladie ordinaire (CMO) perçoit désormais 90 % de son traitement durant les trois premiers mois de son arrêt, en remplacement de la rémunération intégrale, 100 %, auparavant en vigueur.

De plus, dans la continuité de la mise en œuvre des dernières dispositions sur le CLM, concernant la retraite progressive, le ministère n'a pas anticipé les opérations techniques de



traitement des dossiers des collègues qu'induisent ces évolutions. Il se retrouve dans l'incapacité d'appliquer matériellement la mesure au 1^{er} mars. Les retraits sur salaires correspondants seront reportés au 1^{er} juillet de cette année.

C'est la double peine, quel mépris pour tous les métiers au service de l'intérêt général. ■

Le calculateur de la FSU



JUSTICE

Défendre l'État de droit

par Fabrice ALLAIN

Le verdict rendu le 31 mars dans le cadre du procès des assistants parlementaires du RN donne lieu depuis ce jour à une contre-offensive du parti d'extrême droite et de ses soutiens en forme d'escalade antirépublicaine.

L'État de droit et la séparation des pouvoirs sont sévèrement attaqués par celles et ceux qui dénoncent une décision de justice pourtant prise dans le respect du droit, après une instruction menée collégialement.

Le SNEP et la FSU dénoncent ces prises de position dangereuses qui visent à instiller la méfiance et les soupçons envers nos institutions lorsque les décisions rendues ne vont pas dans leur sens. Il est plus que nécessaire que les représentant-es de la nation prennent des positions fermes en défense des magistrat-es et de leur travail. ■

Le communiqué de presse de la FSU



PSC

Le ministère a fait son choix

par Sébastien BÉORCHIA

Le ministère a enfin communiqué à l'ensemble des agent-es les grandes lignes sur la mise en œuvre de la PSC en avril 2026 dans l'Éducation Nationale et le nom de l'opérateur qu'il a sélectionné pour la couverture santé, contrat collectif obligatoire, c'est-à-dire le groupement MGEN-CNP assurance. La FSU a

choisi de s'abstenir sur le vote consultatif du choix de l'opérateur, réaffirmant son opposition à la loi de transformation de la fonction publique, à la marchandisation de la santé et aux ruptures de solidarité. La FSU a toujours porté dans les négociations, le principe de la liberté d'adhésion ainsi que le couplage santé-prévoyance et

le renforcement de la part employeur dans la prise en charge de la cotisation. Le SNEP et la FSU mettent à la disposition des personnels un calculateur, afin d'estimer le montant de la cotisation du contrat santé sur la base des informations actuellement à sa disposition. ■

SPORT SCOLAIRE

POUR QUE LE SPORT SCOLAIRE PRENNE UN NOUVEAU DÉPART, LE SNEP-FSU PROPOSE

Conforter le modèle unique du service public du sport scolaire à la française, garanti par :

- une AS obligatoire dans tous les établissements scolaires du second degré, affiliée à l'UNSS,
- la présidence de droit de l'UNSS par la Ministre de l'Éducation Nationale, celle des Recteurs·rices au niveau académique, des DASEN au niveau départemental et pour les AS, celle des chefs·fes d'établissement,
- le forfait hebdomadaire de 3h d'AS dans le service de tous·tes les enseignant·es d'EPS.

Maintenir le prix modique de la licence pour permettre à tous·tes les licencié·es d'avoir accès à des pratiques sportives et artistiques de manière volontaire et régulière.

Organiser des rencontres sportives et artistiques inter-établissements pour tous·tes les élèves quel que soit leur niveau de pratique, sexe, âge et handicap le cas échéant. Revenir à un règlement fédéral réellement construit et partagé par les acteurs·rices de terrain.

Réviser le modèle économique de l'UNSS et le pilotage budgétaire. Le financement doit provenir majoritairement de fonds publics dont le doublement de la subvention du MEN. Rééquilibrer les dépenses en faveur de l'activité du plus grand nombre des licencié·es et redonner la maîtrise et la visibilité des budgets aux cadres dans les territoires. Réduire les coûts de fonctionnement général (rémunérations, honoraires, contrats divers dont l'accord sur les transports).

Garantir les moyens financiers et humains suffisants pour faire vivre le sport scolaire :

- un volume conséquent d'IMP.A (ou allègement de service) pour les coordos de district,
- l'accès à des installations sportives variées, en nombre suffisant et mises à disposition gratuitement,
- des crédits d'animation suffisants (aide au transport, achat de matériel),
- des postes de directeurs·rices dans les services UNSS et postes de droit privé (les secrétaires). ■

2025 : VERS UNE SORTIE DE CRISE

Le 10/02/2025 O. GIRAULT, directeur national (DN UNSS), était mis à pied. Le 14/03/2025 son licenciement était prononcé par la ministre de l'Éducation nationale (EN). Ces décisions sont à mettre à l'actif du SNEP-FSU (interventions en instances et auprès du ministère, pétition nationale) et des très nombreuses mobilisations des collègues partout sur le territoire.

Mais elles ne sont qu'une première victoire. L'UNSS doit revenir à une gestion raisonnée et à une offre sportive plus favorable à tous·tes les élèves. Pour cela, le renouvellement d'une partie de la direction nationale actuelle s'impose toujours. Le SNEP-FSU ira à la rencontre de la nouvelle ou du nouveau DN UNSS afin de porter ses exigences et ses ambitions pour le service public du sport scolaire : conserver le

statut « sui generis » de l'UNSS sous la présidence de la ministre de l'EN. Mettre fin au recours à des cabinets privés. Réactiver le fonctionnement démocratique à tous les niveaux de la structure et entre eux. Réaffirmer comme objet premier l'organisation des rencontres sportives et artistiques. Doubler la subvention du ministère de l'EN. ■

ENJEUX & OBJECTIFS

POUR UNE GOUVERNANCE DE ENJEUX MODERNES DU SPORT



L'engagement

L'UNSS comme 1^{er} pas vers le monde associatif grâce à ses programmes génération responsable



Le service public du sport scolaire

Prix modique de la licence

L'accessibilité à tous les publics : quel que soit son établissement, son niveau de pratique, son sexe, son âge, son handicap éventuel



Une gestion financière saine et transparente

Recentrée sur l'article 1 des statuts : l'organisation de la rencontre sportive et artistique

Juste répartition budgétaire pour favoriser les rencontres du plus grand nombre des licencié·es

AGENDA

3 avril : le ministère a publié l'appel à candidature au poste de Directeur ou Directrice national·e de l'UNSS, le processus de recrutement débute.

5 mai : réunion du CA, audition des candidat·es

Mai : nomination du nouveau ou de la nouvelle DN UNSS par la ministre de l'EN.

3 juin : CA.

27 juin : AG UNSS.

Dès sa nomination, le SNEP-FSU rencontrera la·le DN UNSS. ■

Actes du séminaire sport scolaire
du SNEP FSU / Mars 2024



BALLES NEUVES

RETOUR SUR LA SITUATION ACTUELLE

Augmentation des rémunérations et honoraires

Depuis 2022, le SNEP-FSU dénonce les multiples signatures de contrats au profit de cabinets privés. La masse salariale a fortement augmenté. De nouveaux personnels de droit privé ont été embauchés à la direction nationale. Les rémunérations des trois plus haut-es dirigeant-es ont progressé de 13,4 % en 2022-2023 et de 1,7 % en 2023-2024.

Deux déficits successifs

Le Directeur national nommé en décembre 2021 a immédiatement recruté une nouvelle équipe en charge des finances qui ar-

borait l'ambition de sécuriser la structure. Or, l'UNSS a enregistré un déficit de 12,3 M€ en 2022-2023 (exercice de 20 mois), un record que personne n'aurait jamais osé imaginer. Un nouveau déficit de près d'1 M€ a été constaté en 2023-2024.

Moins de rencontres pour les élèves

Depuis deux saisons sportives, les rencontres sont en baisse. Ceci résulte de plusieurs facteurs. D'abord par la forte hausse des coûts des transports ; puis par les incidences du nouveau règlement fédéral : réduction de l'accompagnement

financier de l'UNSS en fonction des APSA, réduction du nombre d'élèves dans les équipes, modification des catégories qui empêchent les 6^{èmes} et les 2^{ndes} de participer massivement, etc. Le contexte financier contraint également les AS à limiter leurs déplacements.

L'accord cadre transport

Largement critiqué par le SNEP-FSU, sa signature en décembre 2022 a fait exploser le coût des transports. Malgré notre opposition, il est reconduit pour deux ans. Nous observons malgré tout qu'il est largement contourné dans les territoires

afin de permettre au maximum d'optimiser les transports nécessaires aux rencontres.

Mobilisation de la profession

Depuis l'accord transports, les déficits records, le nouveau règlement fédéral ou encore les « affaires » dévoilées par l'Équipe, la colère de la profession n'a cessé de monter. Les collègues d'EPS se sont largement mobilisés : une pétition demandant le départ de la direction nationale a été massivement signée, la presse a relayé les actions de la profession dans les territoires. Toute cette mobilisation a permis d'aboutir au licenciement du directeur national le 13 mars 2024 par la présidente de l'UNSS, ministre de l'Éducation nationale. ■

L'UNSS QUI RÉPONDE AUX SCOLAIRE



Fonctionnement démocratique, dialogue ouvert et constructif

Avec tous·tes les acteurs·rices au quotidien (AS, cadres et salarié·es UNSS, éducation nationale) et partenaires (collectivités, fédérations...)



La rencontre inter-établissements, cœur du sport scolaire

Vectrice d'ouverture aux autres et sur le monde



Une culture sportive et artistique riche et variée

Pour tous·tes les licencié·es
Dans tous les territoires
Des formes de pratiques et de rencontres multiples et émancipatrices

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Des attaques régulières

Rapports parlementaires 2001 (Leblanc) 2012 (Lecou) ; Cour des comptes 2005, 2013 et 2019 : présidence d'AS par le ou la chef-fe d'établissement et forfait AS sont remis en cause.

Décrets ministériels sur le forfait AS : 1973 (Mazeaud), le forfait est rendu facultatif. En 1978 (Soisson), il est abaissé à 2h. En 2005 (De Robien), le principe du forfait pour chaque enseignant·e d'EPS est remis en cause ; fort heureusement il sera abrogé en 2007.

La politique financière et sportive opère des virages inquiétants

2010 : L. PETRYNKA devient DN UNSS. Les dépenses de communication augmentent très sensiblement ainsi que celles des grands événements « vitrine » et des rencontres internationales.

2021 (décembre) : O. GIRAULT devient le 1^{er} DN UNSS issu du privé. Il externalise de nombreuses missions de la DN (comptabilité, communication, ressources humaines). Il recrute des collaborateurs·rices qui ne connaissent ni le sport scolaire ni le système éducatif. La part des dépenses de fonctionnement général augmente sensiblement tandis que celle dédiée à l'activité des élèves diminue.

Tous deux sont des proches de J.M. BLANQUER (DGESCO de 2009 à 2012, Ministre de l'EN de 2017 à 2022)

Des points d'appui gagnés par le SNEP-FSU

07/05/2014 : décret sur le forfait de 3h d'AS et la reconnaissance de la coordination des districts. Après 20 ans de gel, le ministère « double » sa subvention à l'UNSS (+ 80 %).

21/03/2016 : note de service sur les modalités d'application du décret et rappel de la responsabilité des chef-fes d'établissements dont la libération du mercredi après-midi.

Avec le SNEP-FSU, la profession reprend la main

Dès 2023, les opérations carton rouge dénonçant les décisions sportives et budgétaires de l'équipe GIRAULT démarrent dans les territoires. Des rassemblements sont organisés devant les locaux de l'UNSS (sept 2023), devant les instances de l'UNSS (janvier 2024 et 2025).

À l'automne 2024, la pétition du SNEP-FSU demandant le remplacement d'O. GIRAULT et de ses plus proches collaborateurs·rices recueille près de 10 000 signatures. Les mobilisations des collègues lors des cross s'amplifient. O. GIRAULT est licencié le 13 mars 2025. ■

UFR-STAPS

Le SNEP-FSU à la rencontre des personnels et étudiant·es

par Alexandre MAJEWSKI

Le 7 octobre 2021, le SNEP-FSU prenait l'initiative de fêter l'anniversaire des 40 ans de l'intégration de l'EPS au Ministère de l'Éducation Nationale au département STAPS de l'université de Créteil, sous la forme d'un colloque réunissant universitaires et acteur·rices de l'époque. Débats, tables rondes et conférences autour de 6 thématiques rythmèrent cette journée. L'ensemble des contributions ont été compilées et articulées dans un ouvrage coordonné par Bruno Cremonesi et Mickaël Attali et coédité par le SNEP-FSU et la revue EPS : « L'EPS au ministère de l'Éducation nationale : 1981-2021 ».

Depuis l'année scolaire 2022/2023, le SNEP-FSU s'engage à organiser des conférences/débats dans les UFR STAPS qui ont souhaité poursuivre ce travail de mémoire. Ces temps d'intervention et d'échange poursuivent deux objectifs complémentaires : enrichir les thématiques abordées

dans l'ouvrage et approfondir les connaissances historique, philosophique, sociologique et institutionnelle liées à la discipline EPS. En outre, elles tentent de contribuer à la préparation aux concours et à la formation de nos futur·es collègues.

Enfin, ces interventions démontrent aux futur·es enseignant·es d'EPS le rôle du syndicat et de la profession dans l'histoire de notre discipline, ciblée par de nombreuses attaques des gouvernements qui se sont succédé depuis les années 70. Elles reviennent sur les mobilisations massives de la profession contre le « plan Soisson » en 1978, sur les pressions du monde de l'EPS pour que le président socialiste François Mitterrand tienne son engagement de l'intégration de la discipline au MEN, sur la ténacité et la pugnacité des militant·es du SNEP pour obtenir la 4^{ème} heure d'EPS en 6^{ème} ou encore le décret sur le forfait des 3h d'AS en 2014, sur



le sérieux des propositions de notre organisation syndicale soutenues par une majorité de collègues sur les programmes de la discipline depuis les années 90... et sur tant d'autres batailles et campagnes pour le métier, la discipline et l'intérêt général.

Une vingtaine d'événements ont déjà été organisés dans différentes académies avec le soutien actif de responsables des UFR STAPS, des militant·es locaux·ales du SNEP-FSU et de nos intervenant·es militant·es du SNEP-FSU et du centre « EPS et société ».

Au cours des mois de novembre et décembre 2024, le SNEP-FSU a poursuivi son cycle de

conférence et a rencontré 600 étudiant·es des STAPS de Chambéry, Rennes, Nanterre, Tarbes, Rouen et Amiens. Au mois de janvier 2025, 3 autres universités (Paris, Evry et Nancy) ont réuni les étudiant·es pour un temps d'information et d'échange sur cette période marquante de l'histoire de l'EPS.

Les retours que nous avons des étudiant·es et de leurs enseignant·es sont très encou-

rageants et semblent répondre tant à leurs besoins et attentes qu'à nos ambitions !

Nous espérons donc poursuivre notre activité syndicale à l'université et ouvrir les conférences à d'autres thématiques telles que la préparation à l'oral 3, les programmes EPS, le « culturalisme » c'est quoi ?... ■

LP

Parcours en Y : exigence en EPS !

par Éric DONATE

La transformation de la voie professionnelle produit ses effets et arrive à une phase où le calendrier va devenir difficilement lisible. Les CCF de terminale Bac Pro devront être terminés début mai, les épreuves ponctuelles auront lieu du 12 au 23 mai, puis les élèves suivront un parcours différencié de 6 semaines : certain·es seront au sein des LP en préparation à la poursuite d'études supérieures, et d'autres en entreprise en préparation à l'insertion professionnelle. Les élèves, dont une partie aura été hors de l'établissement durant 6 semaines... passeront le 26 juin l'épreuve écrite de prévention santé et environnement, ainsi que l'épreuve orale de projet !

Les élèves issu·es de milieux socio-économiques défavorisés, qui constituent en grande majorité les élèves de LP, sont déjà celles et ceux qui souffrent le plus des inégalités d'accès aux pratiques sportives et artistiques : 83 % des garçons issus d'un milieu socio-économique favorisé se déclarent pratiquants sportifs hebdomadaire réguliers, contre 68 % des filles de même origine et seulement 44 % des filles issues d'un milieu défavorisé. Dès lors, nous rappelons notre opposition à la sortie de la formation scolaire des élèves qui partiront en entreprise. Pour les élèves ayant choisi le parcours préparation à la poursuite d'études supérieures, le SNEP-FSU rappelle l'enjeu de maintenir

un enseignement exigeant, adossé aux APSA face à la pression d'éducatrices à la gestion du stress, à la santé, au sommeil... censées aider les élèves dans leur projet d'études supérieures. Si le BO n°11 du 14 mars 2024 indique à titre indicatif (mais peut constituer un point d'appui en cas de difficulté) que l'EPS peut représenter 2 h hebdomadaires à l'emploi du temps des élèves, nous recommandons de maintenir le volume horaire de 3 h comme autant de possibilités de jouer, s'éprouver, et apprendre dans un nouvelle APSA. ■

Enquête LP



PROGRAMMES

Conseil Supérieur de l'Éducation

par Andjelko SVRDLIN

Le CSE s'est lancé dans un marathon d'examen des projets de textes sur les programmes concernant l'enseignement primaire et le collège.

Les programmes d'EPS sont en train d'être réécrits. Nous avons déjà rendu compte dans les précédents bulletins des problèmes, aussi bien de méthode que de la structuration des programmes d'EPS, notamment par le maintien des champs d'apprentissage, outils de la « déculturation » de l'EPS.

Les programmes d'EPS seront examinés par le CSE ultérieurement. Actuellement, les autres disciplines « bénéficient » des mêmes maux que ceux que nous connaissons en EPS depuis plus de dix ans maintenant. Il s'agit de l'introduction de ce qui est nommé « com-

pétences psychosociales » (CPS) comme exigence programmatique. La délégitimation de la FSU au CSE a clairement condamné ce mouvement qui consiste à brouiller les pistes entre ce qui relève d'un programme scolaire, garantissant la maîtrise par les savoirs, connaissances, compétences, techniques, des éléments de cultures (littéraire, scientifique, artistique, sportive...) et la dimension éducative qui concerne l'école mais qui est ici utilisée par les politiques néolibérales de la baisse des exigences. Le mouvement antisocial du premier socle commun (2005) se poursuit. ■

4 heures d'EPS, après les rapports, les actes !

Une fois encore, deux rapports viennent montrer le rôle crucial de l'éducation physique dans le développement des capacités des élèves et de la démocratisation des pratiques sportives. Données sociologiques à l'appui, la pratique sportive n'échappe pas au lien étroit avec les caractéristiques sociales et sexuées (Comme le révèle d'ailleurs le dernier rapport de la DEPP, concernant les tests réalisés en 6^{ème}). Les enseignant·es d'EPS ont l'impression, finalement, qu'on découvre leur quotidien.

Une fois les constats révélés, subsistent quelques mesures pour essayer de soigner les symptômes sans s'attaquer aux causes profondes. Si quelques débats persistent sur les pistes possibles, une seule s'impose : l'augmentation du temps obligatoire de l'EPS vers les 4 h hebdomadaires.

Cette augmentation doit aussi remettre au cœur de l'étude des APSA le jeu de tous et toutes. La profusion des rôles sociaux ne permet pas de mieux apprendre ou de remettre en jeu l'ensemble de la jeunesse.

MISSION PARLEMENTAIRE

L'activité physique et sportive au cœur des missions de l'école

par Alexandre MAJEWSKI

L'augmentation des horaires d'EPS est mise en avant par les deux député·es.

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée nationale a confié à Mme Frédérique Meunier (Droite Républicaine) et M. Christophe Proença (socialistes et apparentés), une mission flash sur le rôle de l'activité physique et sportive en milieu scolaire dans la prévention du surpoids et de l'obésité. « **L'accroissement de la sédentarité chez les enfants d'âge scolaire est une bombe à retardement contre laquelle l'école peut encore agir** » affirment d'emblée les député·es.

Après un constat alarmant, les 2 parlementaires identifient

10 mesures qui permettraient une réelle politique de renforcement de l'activité physique et sportive pour les enfants d'âge scolaire. Parmi celles-ci, une fait particulièrement écho à notre campagne : **rendre les 3 heures hebdomadaires d'EPS effectives au premier degré et porter le volume horaire à 4 heures pour tous·tes les collégien·nes.**

Une autre répond en partie aux besoins d'installations sportives : **flécher les financements nationaux d'équipements sportifs vers des infrastructures structurantes (gymnases, dojos, piscines), utilisables par les scolaires,**

et vers les cours d'écoles « actives et sportives ».

D'autres encore font référence à la valorisation et au développement de l'EPS et du sport scolaire dans le 1^{er} degré : renforcer la place de l'EPS dans la formation initiale des enseignant·es du premier degré, avec un minimum de 80 heures sur deux ans, créer une épreuve au concours, implanter des postes de CPD, donner des moyens humains pour l'USEP...

Les rapporteur·es insistent également sur la formation initiale des médecins généralistes et pédiatres autour d'une sensibilisation sur les contre-indi-

cations médicales à la pratique de l'EPS, sur la pertinence des certificats de dispense partielle et la capacité des professeur·es d'EPS à proposer une pratique adaptée.

Une proposition de généraliser à toutes les académies les tests de forme physique annuels au collège réalisés au cours d'une séance d'EPS de 2 heures, nécessite une certaine vigilance pour éviter un basculement vers une EPS de bachotage pour réussir aux tests !

Continuons à pousser pour faire advenir notre revendication des « 4 heures d'EPS pour tous et toutes » ! ■

COUR DES COMPTES

La pratique sportive des jeunes

par Andjelko SVRDLIN

La Cour des comptes (CC) vient de sortir (mars 2025) un rapport public sur la pratique sportive des jeunes.

Le rapport repose sur des chiffres des dépenses et investissements mais, comme souvent dans ses rapports, la CC aborde le sens des politiques menées. Nous livrons ici quelques éléments du rapport, centrés sur les questions « éducatives⁽¹⁾ ».

La CC s'est intéressée ici à la tranche d'âge des 15-25 ans. Le cœur de l'enquête a porté sur les obstacles à identifier au développement de la pratique des jeunes et sur des leviers à mobiliser.

La CC estime que « compte tenu du caractère obligatoire

de l'EPS (au lycée), l'Éducation nationale reste le principal acteur d'un accès large et égalitaire au sport. »

Ainsi, la CC confirme ce que nous défendons comme la voie principale du développement de la pratique sportive auprès des populations les plus éloignées. La revendication des 4 h d'EPS est le fruit de ce raisonnement. D'ailleurs, le rapport poursuit sur la baisse des horaires d'EPS au fil de la scolarité en la qualifiant « d'un facteur d'accélération du décrochage de la pratique sportive ».

La CC cible la « dimension compétitive » dans le tissu associatif en la rendant responsable du décrochage d'une partie des jeunes de la pratique sportive associative. Le rapport ne donne pas de chiffres

sur ce sujet. C'est parce que nous sommes d'accord avec le constat sur la façon dont certain·es jeunes ont pu être marqué·es négativement par leur expérience compétitive que nous estimons que le concept de compétition ne doit pas être abandonné. Les enseignant·es d'EPS travaillent quotidiennement avec leurs élèves à se développer dans un cadre ludique qui est au cœur de l'idée même de la compétition. Puis, le concept de compétition est au cœur de nos réflexions professionnelles⁽²⁾. ■

(1) Il y a tout un paragraphe sur les équipements qui confirme la justesse des revendications du SNEP-FSU mais qui n'est pas traité ici.

(2) C. Couturier, *Compétition ou rencontre ? Actes du séminaire du SNEP-FSU des 28 et 29 mars 2024. Site du SNEP-FSU*

GYMNASSE SCORE

Comblent les inégalités territoriales pour les 4 h d'EPS

par Sylvain QUIRION

Remplir le Gymnase score : il est encore temps

Plus de 1/3 des établissements ont répondu à l'enquête. Les premiers résultats montrent de grandes inégalités et des manques dans certains territoires.

4 h d'EPS sur toute la scolarité pour permettre de réels apprentissages

Porter l'ambition d'élever le niveau d'expertise de chaque élève dans les APSA passe par 4 h d'EPS hebdomadaires dans des équipements de qualité, variés, nombreux, adaptés et à proximité immédiate des établissements. Le temps de l'EPS est contraint alors que les apprentissages moteurs nécessitent du temps et de nombreuses répétitions. Les équipements sportifs doivent répondre à ces exigences.

Mobiliser les collègues et sensibiliser les acteurs et financeurs publics

Pour le SNEP-FSU, une analyse fine des « scores » territoire par territoire permettra d'afficher un état des lieux d'ici la fin de l'année scolaire ; puis définir des priorités et dresser des plans d'actions auxquels les équipes EPS devront être associées. ■

Enquête
Gymnase
score



FORMATION INITIALE

Le ministère persiste à vouloir dégrader la formation sans réelle concertation

Par Coralie BÉNECH

En considérant toujours les lauréat·es des concours comme des moyens d'enseignement, la réforme de la formation présentée par le ministère ne fait pas le choix de la revalorisation du métier et ne répond pas à la crise d'attractivité.

Il y a presque 18 mois le ministère annonçait des concertations sur la formation et sur le déplacement des concours de l'enseignement à BAC +3. Après de multiples changements de ministres, des discussions avaient repris au pas de charge mais sans aucune prise en compte des revendications et des alertes de nombreuses organisations syndicales sur les dangers et sur la temporalité de la mise en place de la réforme. Un CSA ministériel s'est déroulé le 27 juin 2024 dans un contexte politique pour le moins particulier. Lors de ce CSA seules deux organisations sont restées jusqu'au vote du décret. Alors qu'un nouveau CSA MEN était prévu pour discuter à nouveau de ce texte le ministère a finalement décidé de passer outre cette instance, ignorant même l'envoi d'un courrier intersyndical (FSU, FO, CGT, SNALC, SUD Éducation). Pire, le décret actant cette réforme a été transmis au Conseil d'Etat le 8 avril et sera publié le 15 avril. Sans discussion, ni consultation en CSA ministériel, lieu d'exercice de la démocratie sociale, où peuvent pourtant s'exprimer les organisations syndicales représentatives !

Cette réforme, qui engage de profonds changements pour les étudiant·es, candidat·es aux concours et formateurs·rices doit être revue sur plusieurs points : concours, maquettes master... et ne peut en tout état de cause être appliquée à la rentrée. En plus de problèmes de fond, il subsiste bien trop de questions sans réponse.

- Un Concours affiché à BAC +3 mais en pratique un passage du concours à 2 ans et demi avec seulement 2 années de formation (L1, L2) suivie d'une année pilotée par la préparation au concours (1er semestre de L3). Pourtant, en STAPS, la formation pluridisciplinaire

dispensée est souvent reconnue comme une formation exigeante et complète. Elle permet notamment aux lauréat·es du CAPEPS d'être peu démissionnaires et licencié·es. Ils et elles rentrent dans une profession où de nombreux aspects du métier ont été abordés. La place du concours peut être discutée si parallèlement les volumes de formation augmentent, ce qui est loin d'être le cas.

- Cette réforme va y compris faire perdre aux étudiant·es une partie de leur formation, puisque la deuxième année de master sera impactée par un service à mi-temps devant élèves.

Le système mis en place va, certes, permettre à des jeunes d'être rémunéré·es dès le master 1, mais à hauteur de seulement 1 400 euros après recrutement. Cela risque d'être compliqué pour se loger dans certains territoires. D'autre part, tous·tes les élèves fonctionnaires (nouveau statut en M1 après réussite au concours) devront s'engager pour 4 ans (l'année de fonctionnaire stagiaire ne comptant pas) après leur titularisation et devront rembourser une partie s'ils démissionnent avant. Le ministère va même plus loin dans le projet actuel, en contraignant à un engagement de 4 ans les lauréat·es de tous les concours qui ne passeraient même pas par la première année d'élève fonctionnaire. Nos interlocuteurs·rices au ministère prennent souvent exemple sur d'autres types de formation pour justifier cette mesure, notamment à travers leurs propres parcours dans les grandes écoles, mais ils·elles oublient toujours que les grandes écoles se basent sur un système de prérecrutement, alors que pour la réforme du concours les fonctionnaires seront déjà recruté·es !

Aujourd'hui, de nombreuses questions subsistent : les

étudiant·es pourront-ils·elles poursuivre en master M2E (transformation du master MEEF) si ils·elles ont échoué au concours ? comment sera mis

en place le dispositif transitoire pour les concours, pour les masters ? Comment les lauréat·es vont-ils·elles être affecté·es ?

Nous pouvons d'ores et déjà anticiper sur le développement d'un marché de prépas concours dans le privé, sur des difficultés pour les formateurs·rices à assurer les multiples formations/préparations aux concours (sans moyens supplémentaires), sur un bouchon sur le concours de L3 pour notre discipline.

Le SNEP-FSU était pour rediscuter de la formation mais pas dans ce format, et surtout continuera de revendiquer que les stagiaires ne soient pas moyens d'enseignement, et aussi que les enseignant·es bénéficient de meilleurs salaires et conditions de travail, condition sine qua non pour lutter contre la crise d'attractivité des différents concours de la Fonction publique même si l'EPS y est confrontée dans une moindre mesure. ■

CRPE : VICTOIRE DU SNEP

Même si la réforme du concours et de la formation ne nous convient pas, la permanence de l'activité syndicale du SNEP-FSU sur le sujet de l'EPS aura permis que l'oral d'EPS au CRPE qui s'était transformé en QCM à l'admissibilité soit réintroduit.

Le SNEP-FSU avait multiplié ses interventions en ce sens l'année passée, il nous reste maintenant à faire pression pour définir des contours centrés sur les APSA ! ■

RÉFORME

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES 2025

